



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS  
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN  
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN  
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ  
ADMINISTRATIVE NOTICES  
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES  
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE  
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE  
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS  
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA  
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN



**Spécial**

COMMISSION  
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

## Fermeture des bureaux au cours de l'année 1988

1er	janvier	-	vendredi	-	Nouvel An
31	mars	-	jeudi	saint	
1er	avril	-	vendredi	saint	
4	avril	-	lundi	de Pâques	
9	mai	-	lundi	(anniversaire de la déclaration du Président Robert SCHUMAN)	
12	mai	-	jeudi	-	Ascension
13	mai	-	vendredi	-	lendemain Ascension
23	mai	-	lundi	de Pentecôte	
21	juillet	-	jeudi	-	fête nationale belge
	août	-	lundi	-	Assomption
fer	novembre	-	mardi	-	Toussaint
2	novembre	-	mercredi	-	Jour des Morts
24	décembre	-	samedi	)	
31	au		décembre	-	samedi )5jours

LUXEMBOURG : Mêmes jours que Bruxelles sauf le 21 juillet 1988 qui est remplacé par le jeudi 23 juin 1988, fête nationale luxembourgeoise.

Le travail reprendra normalement le mardi 3 janvier 1989. Aucune récupération ne devra être faite pour Bruxelles et Luxembourg au cours de l'année 1988.

Pour le personnel affecté auprès des centres nationaux, les jours chômés seront déterminés par l'organisme auprès duquel ce personnel est en fonction.

Pour les bureaux de presse et d'information, les bureaux de liaison et les délégations à l'étranger, ces jours chômés seront déterminés par le directeur général compétent, en fonction des nécessités du service.

Pour les fonctionnaires et agents relevant du Centre commun de Recherche ces jours chômés seront arrêtés par le directeur général du Centre Commun de Recherche,; en vertu des pouvoirs que lui confère la décision de la Commission du 13 janvier 1971.

La Commission se réserve la possibilité de modifier ces décisions en fonction des nécessités de travail.